

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Aumont - Me François DALLO - 3 E 1113 - du 20/01/1667 au 27/04/1669 - relevé par Roger Duranté

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 1113 Me Dallo / 51	05/01/1669	Testament	Aumont (Chancelades)	<b>AMBERT Jeanne</b>	Jeanne AMBERT, veuve de Jean DALLE, de Chancelades (Aumont), est malade. Elle désigne comme sépulture le tombeau de sa famille au cimetière paroissial. Legs à Jean, écolier, et Blaise DALLE, ses enfants, 80 livres à chacun, à commencer à payer quand ils en auront l'âge, + 2 brebis et 1 coffre pour ledit Blaise. A son second fils, autre Jean DALLE, six-vingts livres. Legs à Louise DALLE, sa fille, femme de Jean RIMEIZE, des Bessons, 10 livres en plus de sa dot. Héritier universel, Etienne DALLE, son fils aîné.
3 E 1113 Me Dallo / 31	16/00/1668	Reconnaissance	La Chaze (les Fons), Aumont (la Chazotte)	<b>AMOUROUX Jeanne, MAUREL Jean</b>	Jean MAUREL, de la Chazotte (Aumont), mari d'Agnès JULIEN, a reçu de Jeanne AMOUROUX, sa belle-mère, des Fons (la Chaze), une robe promise au CM. <b>[Le nom du mois est juillet ou août ou septembre. Page déchirée à l'endroit de la date]</b>
3 E 1113 Me Dallo / 43	24/10/1669	CM	Rimeize (Rouchat)	<b>BASSET Jean, GARDEL Antoinette</b>	Jean BASSET, fils de feus Pierre et Jeanne GRIMAL [écrit "GRIMALDE"], de Rouchat (Rimeize), avec Antoinette GARDELLE, fille de Barthélemy et de Jeanne BROS, dudit lieu. La fiancée est assistée de ses père et mère et de Guillaume GARDELLE, son frère. La dot : 400 livres, 1 vache pleine, robes, divers meubles, draps. Jean BASSET promet qu'il ne désignera pas d'autre héritier que l'un des enfants qui naîtront de cette union.
3 E 1113 Me Dallo / 63	27/04/1669	Donation	Le Fau-dePeyre (Rimeizenc), La Chaze	<b>BASSET Jeanne et Jean</b>	Jeanne BASSET, fille de feus Antoine et Isabeau BROS, de Rimeizenc (Le Fau-de-Peyre), pour remercier Jean BASSET, son frère, marié à la Chaze, des services qu'il lui a rendus, lui fait donation de tous ses biens. sauf 80 livres qu'elle garde pour en disposer. Il devra la nourrir et l'entretenir la vie durant ou lui verser une pension en nature.
3 E 1113 Me Dallo / 42	01/09/1669	Reconnaissance	Prinsuéjols (Soulages), Javols (Lescurette)	<b>BESSIERE Guillaume, BASTIDE Louis</b>	Louis BASTIDE, laboureur, de Lescurette (Javols), mari de Marguerite BESSIERE, a reçu de Guillaume BESSIERE, son beau-père, de Soulages <b>[vraisemblablement, Prinsuéjols]</b> , 150 livres pour paiement de la dernière échéance sur la dot faite à ladite Marguerite en son CM reçu par le présent notaire.
3 E 1113 Me Dallo / 46	22/11/1669	Testament	Aumont (Nozières)	<b>BOISSONNADE Jeanne</b>	Jeanne BOISSONNADE, veuve de Jean MARQUES dit SARTIER, de Nozières (Aumont), est malade ; elle désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Pierre MARQUES, son fils, marié au Viala (La Fage-St-Julien). Héritière universelle, Catherine MARQUES, sa fille, femme de Jean GONTIER.
3 E 1113 Me Dallo / 59	10/03/1669	Achat	La Chaze-de-Peyre (Vimenet)	<b>BOULET Antoine, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, laboureur, de Vimenet (La Chaze-de-Peyre), a vendu pour 80 livres à Antoine BOULET dit GRAS, son voisin, dudit lieu, un esconson de pré et un champ en talus au-dessus (confronts).
3 E 1113 Me Dallo / 36	28/10/1668	Quittance	Aumont	<b>BOULET Jean, SAVARIC Blaise</b>	Blaise SAVARIC, muletier ["trasginier"], d'Aumont, a reçu de Jean BOULET jeune, tailleur, d'Aumont, 36 livres pour la vente d'un jardin (acte reçu par Me HERMET, notaire de St-Chély).
3 E 1113 Me Dallo / 23	20/02/1668	Achat	Javols (Longuesagne, Tiracols)	<b>BOYER Antoine, FILLON Pierre</b>	Pierre FILLON, de Tiracols (Javols), a vendu pour 27 livres un champ à Antoine BOYER, de Longuesagne (ibidem). Sur le prix, 21 livres permettent d'annuler une obligation ; le reste, en espèces.

3 E 1113 Me Dallo / 45	03/11/1669	Achat	Javols (Longuesagne, Tiracols)	<b>BOYER Antoine, FILLON Pierre</b>	Pierre FILLON, laboureur, de Tiracols (Javols), a vendu pour 75 livres un esconson de champ à Antoine BOYER, tisserand, de Longuesagne (ibidem).
3 E 1113 Me Dallo / 15	17/11/1667	Permutation	Aumont, St-Chély	<b>CHALVET André, CHASTANG Jean</b>	André CHALVET, bourgeois, de St-Chély, et Jean CHASTANG, notaire royal d'Aumont, ont procédé à un échange de terres (confronts).
3 E 1113 Me Dallo / 56	05/02/1669	Acquisition	Aumont (le Bourg, Nozières)	<b>CHASTANG Jean, MARQUES Jeanne</b>	Jeanne MARQUES, fille de feus Jean et Jeanne MARQUES, de Nozières (Aumont), a vendu pour 10 livres 10 sols à Me Jean CHASTANG, notaire d'Aumont, un esconson de pastoral (confronts) sis au terroir de Chabanols (ibidem).
3 E 1113 Me Dallo / 60	21/03/1669	Permutation	Aumont (le Bourg, Crozes)	<b>CHASTANG Jean, VALENTIN Jean</b>	Jean CHASTANG, notaire royal d'Aumont, et Jean VALENTIN, maçon, de Crozes (ibidem), ont procédé à un échange de terres. Ce dernier reçoit 6 livres de compensation, la terre reçue étant de moindre valeur que celle qu'il a donnée.
3 E 1113 Me Dallo / 27	05/05/1668	Reconnaissance	Aumont (le Crouzet), Le Fau (Beauregard)	<b>COURNUT Blaise et Jacques</b>	Jacques COURNUT, laboureur, de Beauregard (le Fau), a reçu de Blaise COURNUT, son frère, du Crouzet (Aumont), 17 livres pour ses droits de légitime (accord devant Me Antoine DALMAS, notaire d'Aumont).
3 E 1113 Me Dallo / 05	27/04/1667	Quittance	Aumont (le Crouzet), La Chaze de Peyre (les Fonts)	<b>COURNUT Blaise, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, laboureur, des Fons (La Chaze de Peyre) comme mari de Marie COURNUT, a reçu de Blaise COURNUT, son beau-frère, du Crouzet, 38 livres sur la dot constituée à ladite COURNUT en son CM avec feu Antoine JULIEN, son 1er mari.
3 E 1113 Me Dallo / 49	08/12/1669	Quittance	Aumont	<b>DALLE Etienne et Antoine</b>	Antoine DALLE, praticien, fils de feu François, apothicaire, d'Aumont, a reçu d'Etienne DALLE, son frère, aussi apothicaire, 100 livres sur le legs à lui fait par son défunt père en son testament reçu par le présent notaire.
3 E 1113 Me Dallo / 07	12/06/1667	Reconnaissance	La Fage-Montivernoux (Grandviala-le-vieux), Aumont (le Crouzet)	<b>FOURNIER Pierre, COURNUT Blaise</b>	Blaise COURNUT, du Crouzet (Aumont), mari de Marie FOURNIER, a reçu de Pierre FOURNIER, son beau-père, de Grandviala-le-vieux (la Fage-Montivernoux), une échéance (109 livres) de la dot faite à Marie en son CM. Ledit FOURNIER effectue ce paiement avec l'argent qu'il a reçu de Bertrand THIOLON, fiancé de Philippe FOURNIER, sa fille.
3 E 1113 Me Dallo / 19	26/12/1667	Arrentement	Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>HERMABESSIERE Antoine</b>	<b>[Il ne reste de cet acte que la dernière page].</b> Quelqu'un de Souleyrols (Prinsuéjols) donne à ferme à Antoine HERMABESSIERE ...
3 E 1113 Me Dallo / 17	11/12/1667	Achat	Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>HERMABESSIERE Antoine, BOUCHARD Jean</b>	Jean BOUCHARD, laboureur, de Souleyrols (Prinsuéjols), a vendu pour 60 livres un champ (confronts) à Antoine HERMABESSIERE, dudit lieu.
3 E 1113 Me Dallo / 25	23/04/1668	Reconnaissance	La Fage-Montivernoux (mas Guyonnenc), Aumont (les Utes)	<b>JALLET Pierre, SEGUIN Jean et autre Jean, THIOLON Jeanne</b>	Jean et autre Jean SEGUIN, père et fils, et Jeanne THIOLON, femme dudit Jean SEGUIN, père, des Utes (Aumont), le fils en tant que mari de Marie JALLET, ont reçu de Pierre JALLET, beau-frère dudit Jean SEGUIN fils, du mas Guyonnenc, lèz-La Fage-Montivernoux, paiement sur la dot faite au CM SEGUIN X JALLET (même registre).
3 E 1113 Me Dallo / 14	15/11/1667	Obligation	La Chaze (les Fons), Aumont (le Crouzet)	<b>JULIEN Pierre, PETIT Pierre</b>	Pierre PETIT, fils d'autre Pierre, du Crouzet (Aumont), a emprunté 32 livres 10 sols à Pierre JULIEN, des Fons (la Chaze). Modalités de remboursement. Hypothèque d'une terre (confronts) en garantie.

3 E 1113 Me Dallo / 33	12/10/1668	Vente	Aumont (le Bouschet)	<b>PAGES Etienne et Jean, MEISSONNIER jeune</b>	Jean MEISSONNIER jeune [écrit "MEYSSONIER"], du Bouschet (Aumont), habitant à présent Lansargues-34 au bas-pays de Languedoc, sachant que Claude MONTEIL, sa défunte femme, avait, en son testament, légué à Etienne et Jean PAGES, ses filiâtres, 30 livres à chacun, et que ledit Etienne est ayant-droit du legs dudit Jean par contrat passé devant Me Jean CHASTANG, notaire d'Aumont, pour ces raisons et pour le payer, il lui cède les fruits et usufruit d'une terre pour 7 années.
3 E 1113 Me Dallo / 03	20/01/1667	CM	Aumont (le Bouschet, le Bourg)	<b>PAGES Guillaume, MONTEIL Claude</b>	Guillaume PAGES, fils de feus François et Claude MONTEIL, du Bouschet (Aumont), avec Catherine RAMADIER, fille de feus Jean et Agnès VEDRINES, d'Aumont. Le fiancé est assisté de Pierre MEISSONNIER [écrit "MEYSSONIER"], Antoine MONTEIL et Guillaume SARRUT, ses oncles ; la fiancée, de Jean RAMADIER, son frère, qui promet une dot modeste. La fiancée se constitue en tous ses biens (1 étage de maison, 2 jardins, plusieurs meubles).
3 E 1113 Me Dallo / 06	27/04/1667	Achat	Aumont (le Bourg, le Crouzet)	<b>PAGES Guillaume, PETIT Pierre</b>	Pierre PETIT, fils d'autre Pierre, du Crouzet (Aumont), a vendu un champ (confronts) à Guillaume PAGES, d'Aumont. Le prix est de 15 livres 5 sols et efface une obligation de 14 livres 10 sols consentie par ledit PETIT audit PAGES devant Me VALENTIN, notaire du Vestit, le 03/05/1666.
3 E 1113 Me Dallo / 54	16/01/1669	Testament	Aumont	<b>PLANES Antoinette</b>	Antoinette PLANES, femme de Gounet MEISSONNIER vieux [écrit "MEYSSONIER"], d'Aumont, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A chacun de ses fils, Jean et Antoine MEISSONNIER [écrit "MEYSSONIER"], 20 livres. A Louis MEISSONNIER, son autre fils, 5 louis en plus de ce qu'il eut lors de son mariage. A Catherine, Antoinette et Gabrielle MEISSONNIER, ses filles, 30 livres à chacune lorsqu'elles en auront l'âge ou se marieront. Héritier universel, Jean MEISSONNIER, son 3ème fils.
3 E 1113 Me Dallo / 28	05/06/1668	CM	Aumont	<b>RAMADIER Jacques, MEISSONNIER Catherine</b>	Jacques RAMADIER, fils de feus Jean et Jeanne PANAFIEU, d'Aumont, avec Catherine MEISSONNIER [écrit "MEYSSONIER"], fille de Gounet et d'Antoinette PLANES, dudit lieu. Le fiancé est assisté de Jean TEYSSIER, son beau-frère, et Catherine RAMADIER, sa sœur. La fiancée se constitue 100 livres qu'elle a gagnées en servant dans la maison de ses père et mère, une garde-robes et un tour à filer.
3 E 1113 Me Dallo / 10	08/08/1667	Quittance	Nasbinals, Aumont	<b>SALTEL Jean, BECCAT Marguerite</b>	Marguerite BECCAT, veuve de Jean DALMAS, d'Aumont, a reçu de Jean SALTEL, marchand, son filiâtre, de Nasbinals, une échéance de paiement sur le contenu du contrat d'accord de restitution de dot fait par feu Jean SALTEL, frère dudit autre Jean, devant Me Jean CHASTANG, notaire royal d'Aumont.
3 E 1113 Me Dallo / 29	24/06/1668	Permutation	La Chaze (les Fons, le Bourg)	<b>SEGUIN Jean, AMBERT Pierre</b>	Jean SEGUIN, laboureur, des Fons (la Chaze), et Pierre AMBERT, de la Chaze, ont procédé à un échange de terres (confronts). Ce que ledit AMBERT donne, il l'avait acquis pour 90 livres de Vidal SARRUT, du Crouzet (Aumont).
3 E 1113 Me Dallo / 20	25/01/1668	CM	Aumont (les Utes), La Fage-Montivernoux (mas Guyonnenc)	<b>SEGUIN Jean, JALLET Marie</b>	Jean SEGUIN, fils d'autre Jean et de Jeanne THIOLON, des Utes (Aumont), avec Marie JALLET, fille de feus Jean et Hélix COURTIOL, du mas Guyonnenc, lèz-La Fage-Montivernoux. La fiancée est assistée de Pierre et Jean JALLET, ses frères. C'est Pierre qui constitue la dot. Il promet en dot les droits de légitime indiqués par leur défunt père en son testament, soit 850 livres + une vache pleine, 5 brebis de port, couverture et draps, 2 robes, et 150 livres de droits maternels.

3 E 1113 Me Dallo / 38	12/11/1668	Achat	Aumont (les Utes)	<b>SEGUIN Jean, TRAZIC François</b>	François TRAZIC, laboureur, des Utes (Aumont), a vendu pour 56 livres un champ (confronts) à Jean SEGUIN jeune, dudit lieu. C'est pour rembourser à l'acheteur une même somme que le vendeur lui doit pour une légitime que ledit SEGUIN avait, au nom de ses enfants, sur les biens possédés par ledit TRAZIC.
3 E 1113 Me Dallo / 08	07/10/1667	Donation	La Chaze (Vimenet)	<b>SERRE Pierre, MARQUES Catherine</b>	Pierre SERRE, fils de feus Raimond et Jeanne RIEUTORT, de Vimenet (la Chaze), devant se rendre en bas-pays de Languedoc, craignant d'être surpris par la mort, met de l'ordre dans ses affaires et fait donation de tous ses biens à Catherine MARQUES, sa femme, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants quand elle en décidera. Elle logera et entretiendra ses enfants jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie.
3 E 1113 Me Dallo / 50	05/01/1669	Reconnaissance	St-Léger-de-Peyre (Espères), Aumont (la Tuile)	<b>SINIERES Catherine, ASTRUC Joseph</b>	Joseph ASTRUC, de la Tuile (Aumont), a reçu de Catherine SINIERES [écrit "SENYERE"], femme de Pierre BLACHAS, d'Espères [St-Léger-de-Peyre], sa belle-mère, 100 livres qu'elle avait constituée verbalement à Anne BLACHAS, femme dudit Joseph, lors de son mariage.
3 E 1113 Me Dallo / 13	13/11/1667	Quittance	St-Denis (la Roche-Boirelac), Serverette	<b>TROUSSEL François, VALLES Anne et Marguerite</b>	Anne et Marguerite VALLES, sœurs, de Serverette, habitant à présent Aumont, ont reçu de François TROUSSEL, bourgeois, de la Roche-Boirelac [St-Denis], 100 livres en déduction du contenu du contrat d'accord passé entre eux devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont, pour leurs droits de légitime sur la métairie tenue audit Boirelac par ledit TROUSSEL.
3 E 1113 Me Dallo / 35	25/10/1668	Reconnaissance	Aumont (le Crouzet, Chancelades)	<b>VALENTIN Jean, DALLE Etienne</b>	Etienne DALLE, marchand, de Chancelades (Aumont), comme mari de Marguerite VALENTIN, a eu de Jean VALENTIN, son beau-père, du Crouzet (ibidem), 800 livres, une vache avec son veau, robes et cotillons, pour la dot faite par ledit VALENTIN.
3 E 1113 Me Dallo / 12	20/10/1667	Reconnaissance	Rimeize (le Vestit), Aumont	<b>VALENTIN Pierre, DALLE Etienne</b>	Etienne DALLE, Me apothicaire, d'Aumont, comme mari de Marie VALENTIN, a reçu de Me Pierre VALENTIN, notaire royal, son beau-père, du Vestit (Rimeize), 500 livres (en obligations et en espèces).
3 E 1113 Me Dallo / 48	08/12/1669	Reconnaissance	Rimeize (le Vestit), Aumont	<b>VALENTIN Pierre, DALLE Etienne</b>	Etienne DALLE, apothicaire, d'Aumont, comme mari de Marie VALENTIN, a reçu de Me Pierre VALENTIN, notaire royal, son beau-père, du Vestit (Rimeize), 300 livres, 1 robe, 1 pièce de drap, pour reste et entier paiement de la dot (CM reçu par le présent notaire).
3 E 1113 Me Dallo / 37	12/11/1668	Achat	Aumont (le Bourg, les Utes)	<b>VALLES Guy, TRAZIC François</b>	François TRAZIC, laboureur, des Utes (Aumont), a vendu pour 46 livres une partie de champ (confronts) à Guy VALLES, tisserand, d'Aumont. L'acheteur les paiera à la place du vendeur à Antoine GRANIER, charpentier, de Javols, à qui ledit TRAZIC les doit pour travaux sur son toit.